Cinquante-septième année. - N ° 109 A Jeudi 8 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2507

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

538 637 331 RCS Amiens.
MDSF.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 57000.00 EUR.
Adresse : 9, Chemin du Marais de Menchecourt, 80100 Abbeville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion. Société absorbante : SARL LONGUEIN - Forme : Société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 9 chemin du Marais de Menchecourt 80100 ABBEVILLE - Capital : 80 000,00 €uros - Numéro RCS : 350 534 053 RCS AMIENS. Société absorbée : MDSF - Forme : Société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 9 chemin du Marais de Menchecourt 80100 ABBEVILLE - Capital : 57 000,00 €uros - Numéro RCS : 538 637 331 RCS AMIENS. Société résultant de l'opération : SARL LONGUEIN - Forme : Société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 9 chemin du Marais de Menchecourt 80100 ABBEVILLE - Capital après opération : 137 000,00 €uros. Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif de 345 846,00 €uros / Passif de 1 587,00 €uros / Actif net de 344 259,00 €uros. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 titre de la Société absorbante pour 11 titres de la Société absorbée - La société absorbée détenant les 500 titres de la société absorbante, les associés de la société absorbée recevront en échange de 11 parts de la société absorbée, 1 part de la société absorbante - En conséquence, la société absorbante procédera à une augmentation de son capital de 57 000,00 €uros, par création de 356 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 160,00 €uros chacune qui seront directement attribuées aux associés de la société absorbée, à raison de 11 parts de société absorbée pour 1 part de la société absorbante. Prime de fusion : la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (344 259,00 €uros) et la valeur nominale des parts qui seront crées par la société absorbante au titre de l'augmentation de capital, ainsi que de la réserve légale (57 000,00 €uros + 5 700,00 €uros), soit une valeur de 281 559,00 €uros constituera la prime de fusion. Date du projet commun de fusion : 28.04.2023. Dates et lieux des dépôts du projet : Pour la société SARL LONGUEIN, le 06/06/2023, au greffe du tribunal de commerce d'Amiens ; pour la société MDSF, le 06/06/2023, au greffe du tribunal de commerce d'Amiens.